



FORMATION
PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1)

APPROCHE PEDAGOGIQUE : Exposé interactifs, démonstrations par le formateur, mise en situation des stagiaires.

INTERVENANT : Formateur en prévention et secours civiques, à jour de formation continue, Titulaire de la PICF, PAEFPS, PSC1, ou Formateur SST à jour de MAC FOSST.

CONDITIONS D'EVALUATION : partie pratique : apprentissage des gestes techniques, participation à une mise en Situation.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Permettre à toute personne d'acquérir les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Cette qualification de « citoyen de sécurité civile » fixe les différentes capacités nécessaires, afin que les titulaires soit capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

PUBLIC : Tout public à partir de 10 ans

COMPETENCES DEVELOPPEES :

Être capable de se protéger, protéger la victime, les tiers
Être capable d'alerter un service de secours
Être capable d'exécuter les gestes de premiers.

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES

Méthodologie par objectif (PPO) et ou approche par compétences (APC)
Exposés interactifs aux moyens des TIC (techniques d'information et de communication)
Exercices pratiques et mise en situation individuelle

ORGANISATION DE LA FORMATION

PREREQUIS : Aucun
DUREE : 7H15 de face à face pédagogique (1journée)
EFFECTIFS : en groupe de minimum de 6 à 10 personnes maximum

MAINTIEN DES CONNAISSANCES : non défini

ATTRIBUTION FINALE : Un Certificat de Compétences sera envoyé si les critères du RIC sont respectés (grilles d'évaluation)

ORGANISME DE DELIVRANCE: organisme agréé UDPS 07

REFERENCES REGLEMENTAIRES : Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »- NOR :IOCE1131940A- version consolidé au 01JUILLET2012

MODALITE DE SUIVI DE LA FORMATION : Feuille d'émargement signée par demi-journée par le stagiaire et le formateur

FIN DE FORMATION : Attestation de Fin de Stage Nominative.